

Impossible de se garer en ville ?

FAUX

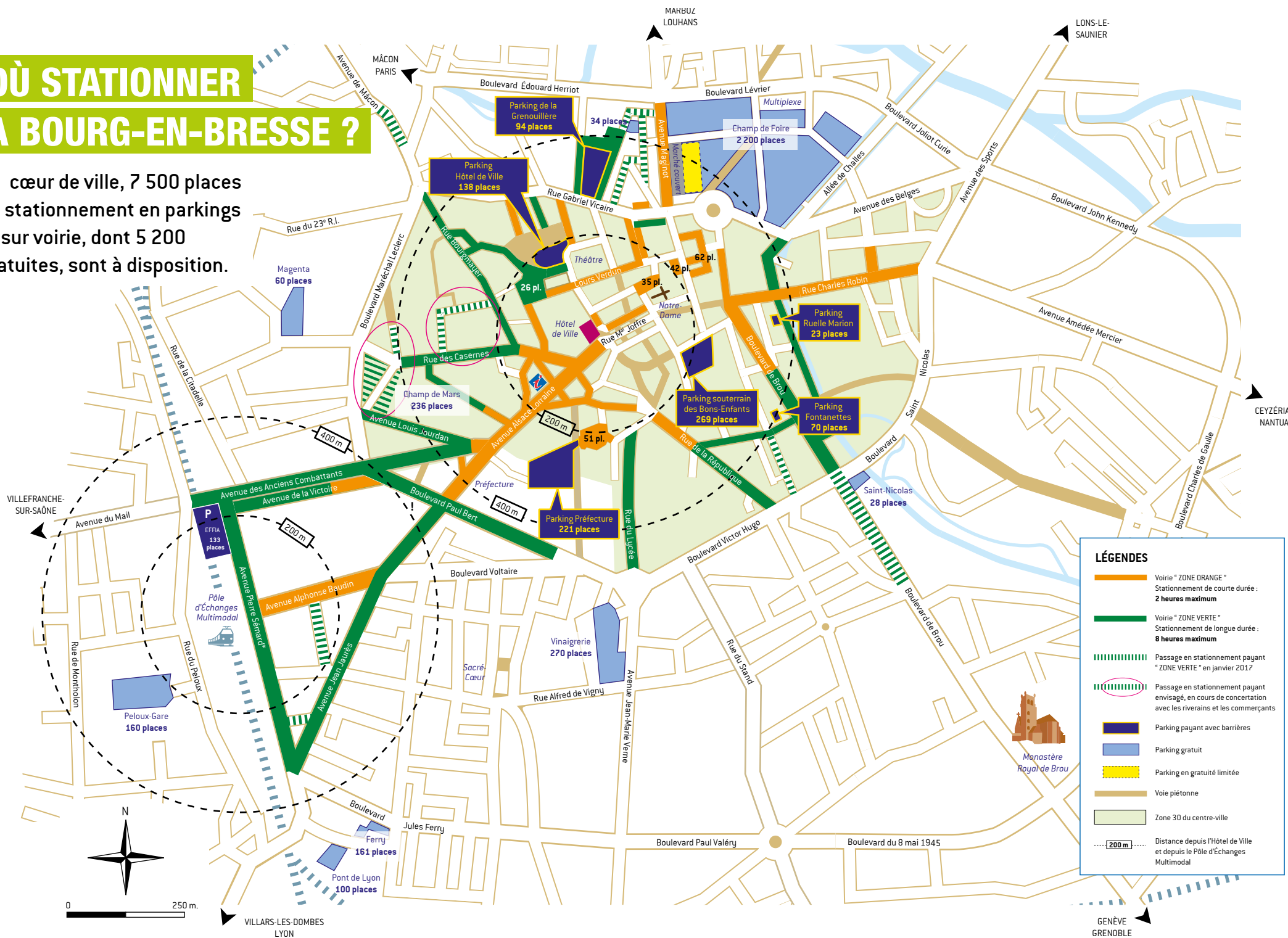
7 500 PLACES

dont 5 200 gratuites
sont disponibles



OÙ STATIONNER À BOURG-EN-BRESSE ?

En cœur de ville, 7 500 places de stationnement en parkings et sur voirie, dont 5 200 gratuites, sont à disposition.



LÉGENDES

- Voirie "ZONE ORANGE" Stationnement de courte durée : **2 heures maximum**
- Voirie "ZONE VERTE" Stationnement de longue durée : **8 heures maximum**
- ||||| Passage en stationnement payant "ZONE VERTE" en janvier 2017
- () Passage en stationnement payant envisagé, en cours de concertation avec les riverains et les commerçants
- Parking payant avec barrières
- Parking gratuit
- Parking en gratuité limitée
- Voie piétonne
- Zone 30 du centre-ville
- - - 200 m Distance depuis l'Hôtel de Ville et depuis le Pôle d'Échanges Multimodal

STATIONNEMENT, MODE D'EMPLOI

Une heure de stationnement gratuite sur parkings, une demi-heure sur la voirie et deux heures gratuites entre 12 h et 14 h pour déjeuner en ville... voici quelques-unes des nouveautés du plan de stationnement 2017. Tour d'horizon !

STATIONNER SUR VOIRIE

À Bourg-en-Bresse, le stationnement est payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

→ **Première demi-heure gratuite***. Pour en bénéficier, entrez votre numéro d'immatriculation sur l'horodateur. Gratuité de 12 h à 14 h et de 19 h à 9 h.

P **ZONE ORANGE**
Stationnement de courte durée :
2 heures maximum

30 min : **gratuit**
45 min : 1,10 €
1 h : 1,30 €
1 h 15 : 1,60 €
1 h 30 : 1,90 €
1 h 45 : 2,20 €
2 h : 2,50 €

P **ZONE VERTE**
Stationnement de longue durée :
8 heures maximum

30 min : **gratuit**
45 min : 0,80 €
1 h : 1 €
1 h 15 : 1,30 €
1 h 30 : 1,50 €
1 h 45 : 1,80 €
2 h : 2 €

NOUVEAU

Grâce aux nouveaux horodateurs, le paiement par carte bancaire est désormais possible.

→ **Au-delà de 3 h** : 0,10 € de plus par tranche de 15 min.
4 h : 3,10 €
6 h : 3,90 €
8 h : 4,70 €

STATIONNER SUR PARKINGS

Parkings payants Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture et Bons-Enfants.

→ **Première heure gratuite**. Gratuité de 12 h à 14 h et de 19 h à 9 h.

1 h 15 : 1,20 €
1 h 30 : 1,50 €
1 h 45 : 1,80 €
2 h : 2 €
4 h : 4,10 €
6 h : 5,30 €
8 h : 6,30 €



*valable une fois par jour

QUELLES FORMULES D'ABONNEMENTS SUR PARKINGS ?

//// Deux formules d'abonnements adaptées à votre profil

→ **Abonnement Résident** destiné aux particuliers habitant dans l'un des 4 secteurs situés en zone de stationnement payant (cf. carte).

→ **Abonnement Non résident** destiné aux personnes qui habitent hors de Bourg et aux Burgiens qui ne résident pas en zone de stationnement payant.

//// Grille tarifaire des abonnements sur parkings 2017

ABONNEMENTS parkings Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture, Bons-Enfants, Fontanettes et Ruelle Marion		
TARIFS 2017		
Mensuel	Abonnement Résident	40 €
	Abonnement Non résident	60 €
Annuel	Abonnement Résident	400 €
	Abonnement Non résident	600 €

NOUVEAU

Pour tout abonnement annuel souscrit, sur voirie ou parkings, bénéficiez de deux mois offerts.

ABONNEMENTS SPÉCIFIQUES parking des Bons-Enfants	
Accès réservé aux abonnés de 20 h à 8 h, dimanche et jours fériés.	
TARIFS 2017	
Abonnement annuel Résident place réservée	500 €
Abonnement annuel Non résident place réservée	700 €
Abonnement mensuel deux-roues	5 €
Abonnement annuel deux-roues	50 €
Abonnement mensuel deux-roues motorisé	30 €
Abonnement annuel deux-roues motorisé	300 €

//// Quels justificatifs fournir pour un abonnement sur parkings ?

→ **Abonnement Résident** (uniquement pour les particuliers résidant sur une zone payante) :

- Carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau...).
- Dernière taxe d'habitation ou, pour les nouveaux arrivants, le bail.
- Attestation d'assurance du véhicule.

Ces documents doivent comporter le même nom et la même adresse.

→ **Abonnement Non résident** :

- Carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
- Attestation d'assurance du véhicule.

QUELLES FORMULES D'ABONNEMENTS SUR VOIRIE ?

//// Cinq formules d'abonnements adaptées à votre profil

- **Abonnement Résident** destiné aux particuliers habitant dans l'un des 4 secteurs situés en zone de stationnement payant. Stationnement en zone verte, 15 € par mois - 150 € par an.
- **Abonnement Non résident** destiné aux personnes qui habitent hors de Bourg et aux Burgiens qui ne résident pas en zone de stationnement payant. Stationnement en zone verte, 50 € par mois - 500 € par an.
- **Abonnement Résident soirs & week-ends** destiné uniquement aux particuliers résidant sur une zone payante. Stationnement en zone orange, soirs et week-ends (du lundi au vendredi de 17 h à 10 h et le samedi toute la journée, sauf Alsace-Lorraine, cours de Verdun, Notre-Dame, Paul Pioda et René Cassin) : 20 € par mois - 200 € par an.
- **Abonnement Pro** destiné uniquement aux personnes travaillant dans un commerce, une entreprise ou une administration situés en zone payante. Stationnement en zone verte, 40 € par mois - 400 € par an.
- **Abonnement Professions mobiles** destiné à certaines professions (infirmiers, artisans...). Stationnement en zones verte et orange : 40 € par mois - 400 € par an.

//// Grille tarifaire des abonnements sur voirie 2017

ABONNEMENTS SUR VOIRIE			
TARIFS 2017		ZONE VERTE	ZONE ORANGE
Mensuel	Résident ²	15 €	
	Non résident	50 €	
	Résident soirs & week-ends ¹		20 €
	Pro ³	40 €	
	Professions mobiles ⁴		40 €
Annuel 2 mois offerts	Résident ²	150 €	
	Non résident	500 €	
	Résident soirs & week-ends ¹		200 €
	Pro ³	400 €	
	Professions mobiles ⁴		400 €

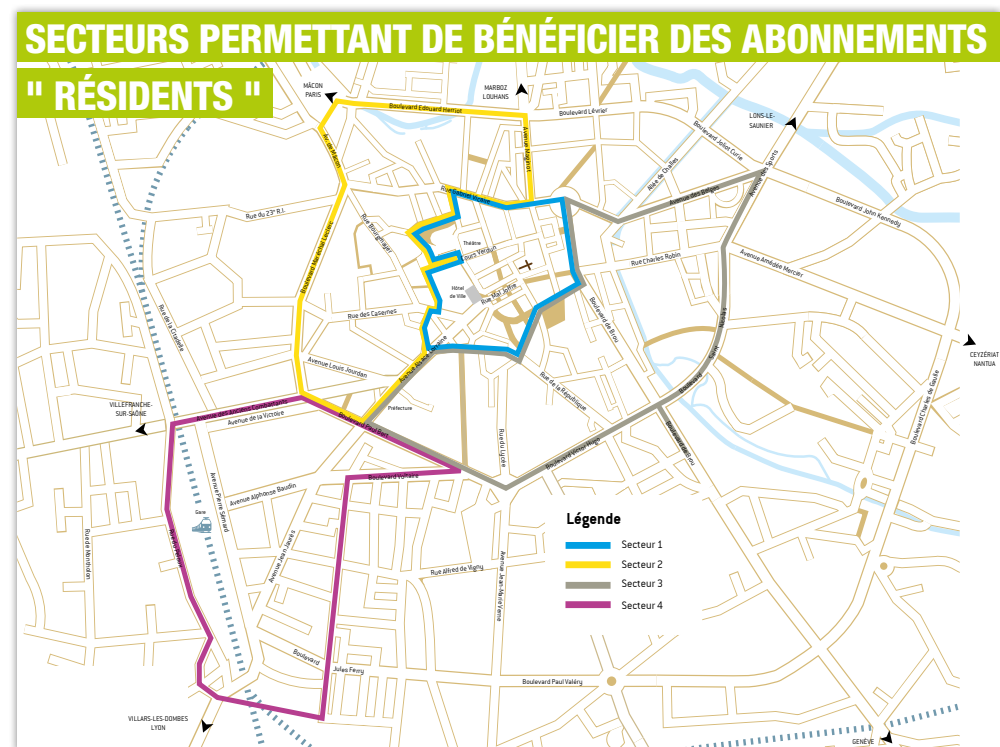
- 1 : soirs (17 h - 10 h) + samedi, sauf Alsace-Lorraine, cours de Verdun, Notre-Dame, Paul Pioda et René Cassin
- 2 : sur présentation de justificatifs, la ville est découpée en 4 secteurs de résidence ; secteurs à respecter pour le stationnement sur voirie
- 3 : sur présentation de justificatifs et sur un secteur prédéfini
- 4 : sur présentation de justificatifs – abonnements valables en zones verte et orange

//// Quels justificatifs fournir pour un abonnement sur voirie ?

- **Abonnements Résident et Résident soirs & week-ends** (uniquement pour les particuliers résidant sur une zone payante) :
 - Carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
 - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau...).
 - Dernière taxe d'habitation, ou pour les nouveaux arrivants le bail.**Ces documents doivent comporter le même nom et la même adresse.**
- **Abonnement Non résident**, carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
- **Abonnement Pro** (personnes travaillant dans un commerce, une entreprise, ou une administration en zone payante) :
 - Carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
 - Attestation de l'employeur (formulaire disponible à l'agence commerciale Bourg Parc Auto).
- **Abonnement Professions mobiles** (artisans, infirmières...) :
 - Carte grise du véhicule pour lequel est souscrit l'abonnement.
 - Kbis de la société.**Ces documents doivent comporter le même nom et la même adresse.**

RAPPEL

Les abonnements sont délivrés uniquement entre le 25 du mois précédent et le 5 du mois en cours.



COMMENT STATIONNER GRATUITEMENT À BOURG-EN-BRESSE ?

//// Pour une courte durée (achats de pain, de journaux...)

- 120 places arrêt-minute pour stationner 10 minutes au plus près de vos commerces, avec le disque bleu européen.
- une demi-heure offerte partout sur voirie.



//// Pour une heure ou pour déjeuner

- une heure offerte dans tous les parkings (Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture et Bons-Enfants).
- 2 heures gratuites entre 12 h et 14 h pour déjeuner en ville (sur parkings et voirie).



//// Pour une durée plus longue

- Près de 5 200 places gratuites à proximité du centre-ville (cf. plan).

//// Pour les personnes à mobilité réduite

- 73 places dédiées en cœur de ville.



//// Comment bénéficier des gratuités ?

- Sur les parkings, introduisez votre ticket dans la caisse et l'heure de gratuité est automatiquement prise en compte.
- Sur voirie, saisissez votre plaque d'immatriculation sur l'horodateur pour vous identifier et bénéficier de la demi-heure gratuite. Les automobilistes ne peuvent bénéficier de la demi-heure de gratuité qu'une seule fois par jour.

//// Renseignements



Agence commerciale Bourg Parc Auto
Place de l'Hôtel de Ville
04 74 45 72 43 - bourgparcauto@bourgenbresse.fr
Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

+ d'infos sur www.bourgenbresse.fr